

DEPARTEMENT
SAVOIE
ARRONDISSEMENT
CHAMBERY

Objet : Aménagement du plateau sportif intercommunal - Désignation du cabinet de maître d'œuvre

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 19 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf octobre à 18h30

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. André BOIS.

Présents : MMES MRS. ALLARD. BOIS. COUTAZ. CUCCURU. FAUGE. FRANCONY. GENTIL. GROLLIER. GROS. ILBERT. LALLEMENT. MALLEIN. ROSSI. RUBIER. TAIN. TAVEL. VEUILLET. VOISIN. WADOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MRS. DUPERCHY (Pouvoir E. LALLEMENT). MANSOZ. MANTEL (Pouvoir C. TAVEL). MARCHAIS (Pouvoir M. WADOWIAK). PERRIAT (Pouvoir A. FAUGE). TOUIHRAT (Pouvoir S. FRANCONY).

Le Président :

Rappelle à l'assemblée l'étude de programmation qui a identifié 4 tranches de travaux relatives à la restructuration et le confortement du pôle sportif intercommunal situé à Novalaise (gymnase, plateau sportif, tennis, terrains de football + vestiaires) ;

Rappelle que la première tranche de travaux porte sur la création d'une halle sportive et la reprise de la piste d'athlétisme ;

Explique qu'une consultation des entreprises a été lancée afin de désigner un cabinet pour assurer les missions de maîtrise d'œuvre du projet intégrant les missions suivantes :

- Missions de MOE et Diagnostic,
- Mission OPC ;

Informe l'assemblée que 4 cabinets ont remis une offre :

- ARCHI GONES,
- ATELIER CHANEAC ARCHITECTURE,
- ATELIER RHENAN ARCHITECTURE,
- LIS & DANEAU ARCHITECTES ;

Présente l'analyse des offres ;

Propose au conseil communautaire, au regard de cette analyse et après présentation en commission « Sport » et en Bureau de la CCLA, de délibérer pour approuver l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement du plateau sportif intercommunal au cabinet ATELIER CHANEAC ARCHITECTURE et de lui confier les missions suivantes :

- Missions de MOE et Diagnostic pour un montant de 75 412,50 € HT,
- Mission OPC pour un montant de 7 800 € HT,

pour un montant global de 83 212.50 € HT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE de retenir l'offre du cabinet CHANEAC ARCHITECTURE pour un montant de 83 212.50€ HT pour les missions de maîtrise d'œuvre présentées précédemment relatives au projet d'aménagement du plateau sportif intercommunal,

AUTORISE le Président à signer le marché correspondant et toutes les pièces s'y rapportant,

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président.

